



## **L'Autorité française de la concurrence publie deux guides de bonnes pratiques. Des principes et des processus qui confortent le référentiel de Vigeo.**

L'Autorité française de la Concurrence a publié vendredi 10 février un document-cadre à destination des entreprises pour soutenir les programmes de conformité aux règles de la concurrence. Un mois après avoir infligé à trois fabricants de lessive une amende record totalisant 361 millions d'euros pour une entente sur les prix, l'Autorité de la Concurrence entend désormais promouvoir une culture de la concurrence, elle « invite les entreprises et organismes disposant déjà d'un programme de conformité à s'assurer qu'il contient un 'volet concurrence' et encourage les autres à s'en doter <sup>1</sup>».

Ce guide de bonnes pratiques de dix pages conforte point par point les prescriptions de la méthodologie Vigeo d'évaluation des pratiques des entreprises en matière de prévention des pratiques anticoncurrentielles, à savoir :

- « un engagement ferme des dirigeants en faveur du strict respect des règles de concurrence ;
- la désignation d'un référent au sein de l'entreprise, chargé de la bonne mise en œuvre du programme et plus globalement de la politique de conformité ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation, d'information et de formation du personnel ;
- l'instauration de mécanismes de contrôle, d'audit et d'alerte ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi en cas de découverte d'infractions <sup>2</sup>».

Vigeo dispose aujourd'hui de données quantitatives et qualitatives sur plus de 900 entreprises européennes, nord-américaines et de la région Asie-Pacifique rendant compte de leur degré de prise en compte des principes conformes à ceux que vient d'édicter le document-cadre de l'Autorité de la Concurrence. Ces données permettent aussi de mesurer leur degré d'exposition aux risques légaux, d'efficacité opérationnelle et de réputation résultant à la fois de leurs pratiques et des investigations et sanctions auxquelles les entreprises font face. 51 grandes sociétés françaises ont été évaluées par Vigeo sur ce critère.

Bien qu'il n'existe pas de programme de conformité type, les lignes directrices de ce guide permettront aux entreprises de réduire leur exposition aux risques afférents. Avec les consommateurs comme parties prenantes principales, la concurrence loyale est un enjeu à part entière de la Responsabilité Sociale des Entreprises.

Si vous êtes une entreprise et souhaitez en savoir plus sur votre degré de conformité avec le document-cadre de l'Autorité de la Concurrence, ou si vous souhaitez vous comparer à vos concurrents, merci de contacter Mr. Laurent Brugeilles, Directeur commercial, Vigeo Enterprise : [laurent.bruegilles@vigeo.com](mailto:laurent.bruegilles@vigeo.com).

Si vous êtes un investisseur et souhaitez connaître les performances des valeurs sur lesquelles vous investissez, merci de contacter Mme Florence Bihour-Frézal, Directrice Commerciale France, Vigeo Rating : [florence.bihour@vigeo.com](mailto:florence.bihour@vigeo.com).

Pour voir le texte intégral :

[http://www.autoritedelaconcurrence.fr/doc/document\\_cadre\\_conformite\\_10\\_fevrier\\_2012.pdf](http://www.autoritedelaconcurrence.fr/doc/document_cadre_conformite_10_fevrier_2012.pdf)

<sup>1</sup> [http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id\\_rub=417&id\\_article=1776](http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id_rub=417&id_article=1776)

<sup>2</sup> Ibid